Pour obtenir plus d'information, je me rends sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Pour toutes mes démarches et les sites dédiés, je vérifie bien que l'adresse comporte le sigle « gouv.fr » qui authentifie les sites publics.

France Connect est une solution proposée par l'Etat pour simplifier mes connexions en ligne. Un seul identifiant (Impôts gouv.fr, Ameli.fr, Loggin LaPoste.) me permet de simplifier et de sécuriser mes démarches Internet.

vos démarches à portée de clic!





Première étape pour tous les documents

- · Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou l'imprime le récapitulatif comportant un code borres qui sera scanné en mairie.

l'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon litre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site https://timbres.impots.gouv.fr/

l'identife une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et l'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie En cas de perte, je la déclare en liane:

Dans les 2 cas, l'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite https://permisdeconduire.ants.gouv.fr

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une:

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne https://immatriculation.ants.gouv.fr

En fonction de la demande, je m'authentifie grace à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre qu vendeur.

Je recois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



· Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lars de mon inscription, le peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur https://immatriculation.gouv.fr, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».